

# AVIS DE PROMULGATION

Règlements no 349-18 et 350-18

1. Le conseil de Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, les règlements suivants :
  - Règlement no 349-18 visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville
  - Règlement no 350-18 visant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie de la participation citoyenne et bénévole
2. Toute personne intéressée par lesdits règlements peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

**Fait à Lac Sergent, le 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.**

**Josée Brouillette**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**